

Ville de
Pont-Rouge



AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 589-2024

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 5 février 2024, a adopté le règlement numéro 589-2024 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 589-2024 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 800 000 \$

Le règlement 589-2024 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 8 avril 2024.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE CE 12^E JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

La greffière adjointe,

Nicole Richard